

N° 2006-182

**11/ RENOUELEMENT DU SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES  
BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES ET MISE EN PLACE D'UN PORTAIL  
D'ACCES AUX RESSOURCES : MISE EN APPEL D'OFFRES**

**Rapporteur : M. ROUFFIGNAC**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement de la Lecture publique et compte tenu de l'obsolescence tant du système informatique actuel que des matériels, il convient de renouveler le S. I. G. B. (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque), avec formation des personnels et migration des données (tranche ferme en 2007 comprenant une option pour l'équipement de la bibliothèque Denis-Diderot avec un système antivol), et son portail/site Internet proposant de nouveaux services (tranche conditionnelle en 2008).

L'utilisateur accèdera par exemple aux services suivants :

- Services classiques d'une bibliothèque sur le WEB (pages d'information, accès au catalogue, services associés au catalogue...).
- Accès à des ressources numériques (principalement iconographiques).
- Recherche fédérée de ressources multiples : ressources locales : catalogue, base images, futurs abonnements en ligne (Le Monde par exemple)...
- Mise en valeur des collections et des ressources des bibliothèques de Châlons (présentation des collections, sitotheque, expositions virtuelles...).
- Présentation d'un agenda, de « brèves » sur les activités et les ressources des bibliothèques.
- Réservations et accès au compte lecteur
- Mise en place un accès Wifi public dans les espaces publics de Georges Pompidou (adultes, étude, patrimoine) et de Denis Diderot.

Cette opération, dont la réalisation est prévue sur les années 2007 et 2008, nécessite le lancement d'une procédure d'appel d'offre de type ouvert. Ce marché sera constitué d'un lot unique, ce qui permet de n'avoir qu'un seul interlocuteur, tant pour le SIGB que pour les solutions multimédia.

Le marché comprend deux tranches :

- ◆ une tranche ferme qui correspond à la phase 1, notamment acquisition des logiciels, formation, migration des données, système de gestion des impressions, navigateurs sécurisés estimé à 248 648 € TTC, et en option l'installation d'un système antivol à Diderot dont le coût global est estimé à 44 231 €TTC.
- ◆ une tranche conditionnelle, à savoir la réalisation du nouveau site Internet et son contenu enrichi dont le coût global est estimé à 45 029 €TTC

En revanche n'est pas compris dans le présent marché l'acquisition des matériels informatiques, tels que serveurs et PC qui seront intégrés dans le marché global des matériels informatiques de la Ville et dont le coût est estimé à 196 682 € ainsi que le raccordement en fibre optique de la bibliothèque Denis-Diderot estimé à 75 000 €TTC

A noter que la maintenance annuelle pour l'ensemble des deux tranches, option comprise, est estimée à 30 332 €TTC.

Etant donné sa dimension "inter-collectivité", la réalisation d'un portail bibliographique régional avec les villes de Troyes et Reims sera lancée parallèlement par une procédure de groupement de commandes (sous réserve de l'accord des intéressés).

Il est également proposé de solliciter l'Etat en vue d'un soutien financier sur l'ensemble du marché et sur l'achat des matériels (PC et serveurs) qui pourrait aller de 20 à 40 % du montant HT de l'investissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics,

**VU** l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles du 5 septembre 2006,

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 septembre 2006,

**OUI l'exposé qui précède,**

**APPROUVE** le lancement de la procédure d'appel d'offres à publicité communautaire menée par M. le Député-Maire.

**AUTORISE** M. le Député-Maire à conclure et signer les marchés et toutes les pièces à intervenir.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2007, sous réserve de son vote.


**AUTORISE** M le Député-Maire à solliciter l'Etat (DRAC) pour une subvention à hauteur de 33 % minimum du montant HT des investissements (condition de la réalisation du projet).

**Le Rapporteur,  
Signé : M. ROUFFIGNAC**

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal à l'unanimité,  
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**LE DEPUTE-MAIRE,**

<p>LE DEPUTE-MAIRE Signé : Bruno BOURG BROCC</p> <p>Certifié exécutoire compte tenu</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de la réception à la Préfecture le <b>11/10/2006</b></li><li>- de la date d'affichage le <b>3/10/2006</b></li></ul>	<p><b>Pour le Maire, par délégation, le Directeur Général</b></p> <p></p> <p><b>Christian HANOTEAUX</b></p>
---	--